

80%

REMBOURSÉS EN BONS D'ACHAT*



SUR LE RAYON SURGELÉS SUCRÉS

Dès 15€ d'achat et dans la limite de 25€ d'achat

POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. WWW.MANGERBOUGER.FR



(Visuel non contractuel) *Offre réservée aux porteurs de la carte de fidélité et limitée à un passage en caisse sur la période de validité de l'offre. Selon horaires et jours d'ouverture. Offre valable dans les magasins participants (voir la liste complète à l'accueil de votre magasin ou sur www.intermarche.com). Du mardi 24 juin au dimanche 29 juin 2025, dès 15€ d'achat et dans la limite de 25€ d'achat (prix payé en caisse toutes remises déduites) sur le rayon surgelés sucrés effectué lors d'un passage en caisse dans un magasin participant et sur présentation de la carte de fidélité, bénéficiez de deux bons d'achat d'une valeur totale équivalente à 80% de cet achat et dans la limite de 20€ remboursés. Chaque bon d'achat est ensuite utilisable lors d'un passage en caisse dans l'un des magasins participants du lundi 14 juillet au dimanche 17 août 2025 pour un montant minimum d'achat de 50€ (hors drive, livraison à domicile, presse, livres, gaz, carburants et cartes-cadeaux). Bons cumulables avec d'autres offres en cours dans la limite de 4 bons d'achat par passage en caisse par foyer, sous réserve que le montant du panier d'achat soit supérieur ou égal au cumul des montants minimum d'achat propres à chaque bon d'achat. Bons non remboursables, non échangeables en tout ou partie, non compensables, non cessibles en tout ou partie et non fractionnables. Bon d'achat original exigé. Offre également disponible en Drive et livraison à domicile ; modalités spécifiques à voir sur www.intermarche.com.